



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 14 février 2022 à 19h00 à l'hôtel de ville de  
Cloridorme

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents : MM. Marcel Mainville  
Normand Poirier  
MMES Nancy Cloutier  
Josette Dupuis  
Michèle Fournier  
Josée Boulay

Était présente également Madame Léona Francoeur directrice  
générale par intérim.

**2- Ouverture de la séance**

Son honneur le maire Pierre Martin constatant qu'il y  
avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 026-02-22

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MICHELE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

1. Mot de bienvenue
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux
5. Correspondance
6. Rapport du conseil et suivi des procès-verbaux
7. Comptes payés
8. Comptes à payer

**9- Résolutions et règlements :**

- 9.1 : Résolution regroupement intermunicipal camion
- 9.2 : Signature auprès des organismes gouvernementaux et  
fournisseurs
- 9.3 : Dossiers élus (pour frais déplacement)
- 9.4 : Engagement d'un employé
- 9.5 : Adhésion Gaspésie gourmande
- 9.6 : Dépôt des dépenses électorales
10. Note de la D.G.
11. Clôture de la séance
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière



**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Résolution # 027-02-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021

N° de résolution  
ou annotation

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 novembre 2021 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 028-02-22

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 décembre 2021.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 décembre 2021, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MICHELE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 décembre 2021 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 029-02-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2022, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2022 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 030-02-22

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2022, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :



Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2022 est approuvé tel que présenté.

N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 031-02-22

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2022, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2022 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 032-02-22

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2022.

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous physiquement présents sur le territoire de la municipalité et présents à la salle des délibérations le 9 février 2022, à 19h30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et apposent leur signature (en annexe)

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2022 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 033-02-22

7- ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS du mois de janvier 2022

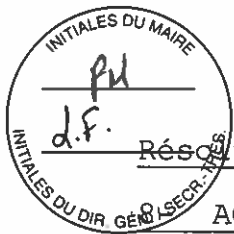
**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2022**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022;

SUR LA PROPOSITION DE MICHELE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de janvier 2022 au montant de 47 463.71\$ soient acceptés, incluant prélèvements et salaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Résolution # 034-02-22

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 89 984.13 \$

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 14 février 2022;

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 89 984.13 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

9.1 Résolution # 035-02-2022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN A LA COOPERATION INTERMUNICIPALE DU FONDS REGIONS ET RURALITE (FRR) - VOLET 4

ATTENDU QUE la municipalité de Cloridorme a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme désirent présenter un projet pour la mise en place d'une nouvelle entente de coopération intermunicipale pour le regroupement de la collecte des matières résiduelles, notamment par l'embauche de ressources humaines dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;**

QUE le conseil de Cloridorme s'engage à participer au projet de mise en place d'une nouvelle entente de coopération intermunicipale pour le regroupement de la collecte des matières résiduelles, notamment par l'embauche de ressources humaines et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Grande-Vallée organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 036-02-2022

Autorisation de signature -Desjardins Accès D Affaires

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER madame Léona Francoeur, directrice générale par intérim, administrateur principal aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires, Trans Express



N° de résolution  
ou annotation

pour le transfert des paies et ce à compter du 14 février 2022 et aussi à signer tous effets bancaires et tous autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité, conjointement avec le maire Pierre Martin et retiré le nom de madame Diane Gregory, directrice générale comme signataire de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 037-02-2022

Dossiers élus

CONSIDÉRANT QUE les élus reçoivent en début de mandat l'attribution de leur dossier respectif;

SUR LA PROPOSITION DE JOSETTE DUPUIS CONSEILLERE, IL EST RÉSOLU :

QUE les dossiers suivants soient distribués tel que mentionné ci-après :

Pierre Martin, maire : Développement économique et Support aux dossiers avec les élus

Josette Dupuis : Activités socio-culturel et tourisme

Marcel Mainville : Politique ainée et famille, Sécurité civile et érosion des côtes

Michelle Fournier : Transport Adapté et Jardin communautaire

Nancy Cloutier: loisirs, haltes touristiques et plages

Normand Poirier : Pompiers volontaires et bâtiments

Josée Boulay : Bibliothèque, urbanisme et HLM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 038-02-2022

Engagement employé permanent

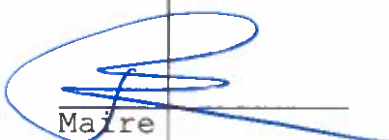
CONSIDÉRANT qu'un poste permanent était ouvert en maintenance et entretien des infrastructures municipales et que nous avons reçu deux offres et que des entrevues ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un choix, nous vérifions si cette personne est toujours prête à occuper ce poste qui débutera en avril.

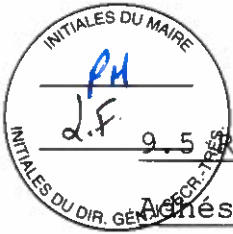
SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la directrice générale par intérim ainsi que monsieur le maire sont mandatés à programmer une rencontre avec cette personne pour en faire l'engagement à une prochaine séance du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Maire

  
Secrétaire-trésorière



9.5 Résolution # 039-02-2022

Adhésion Gaspésie Gourmande

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLERE IL EST  
RÉSOLU:

N° de résolution  
ou annotation

Que le comité des loisirs de Cloridorme adhère encore  
cette année et renouvelle le contrat avec Gaspésie  
Gourmande au montant de 278.24\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : Dépôt dépenses électorales

Madame Léona Francoeur, d.g par intérim fait le dépôt des  
dépenses électorales qui ont déjà été envoyées au  
directeur général des élections

**Clôture de la séance**

10-Résolution # 040-02-2022

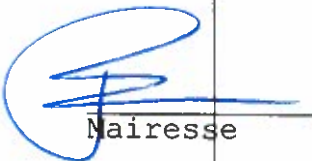
Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé par Josée Boulay  
et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du  
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article  
142 (2) du Code municipal ».

  
Mairesse

  
Sec-trésorière *intérim*